

Arrêté n° A.R.S. BFC/DA/2019/144 en date du 9 décembre 2019 fixant la composition des collèges 1 et 2 du Conseil d'Orientation Stratégique du Centre de Ressources Autisme de Bourgogne

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles D312-161-19 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 19 décembre 2016 ;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre PRIBILE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

Vu la décision ARSBFC/SG/S19-041 du 12 novembre 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant qu'il convient de constituer un Conseil d'Orientation Stratégique au sein du Centre de Ressources Autismes conformément aux dispositions de l'article D. 312-161-22.-I ;

Considérant la proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés par le Décret n°2017-815 du 5 mai 2017.

Arrête

Article 1^{er} : La composition des collèges 1 et 2 du Conseil d'Orientation Stratégique du Centre Ressources Autisme est ainsi fixée :

A. Au titre des représentants des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme ou de leurs familles ou de leurs représentants légaux :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Delphine BONNIN, On ted pour l'autisme	<i>En cours de désignation</i>
Madame Jacqueline MULLER, Adapei 21	Madame Rosa DE DIEGO, Adapei 21
Monsieur Jean SIMONIN, LADAPT BFC	<i>En cours de désignation</i>
Monsieur Anthony DE MAGALHAES, Le monde bleu 71	Madame Béatrice LEFEBVRE, Les Papillons Blancs de Beaune
Madame Christine GARNIER GALIMARD, Respir Bourgogne	<i>En cours de désignation</i>
Madame Florence MOYSET, La boîte à autiste	<i>En cours de désignation</i>
Madame Nathalie BOULNOIS, l'Apprentek	Madame Séverine SADON, parent
Monsieur Laurent MENDEZ, sans association	<i>En cours de désignation</i>

B. Un collège des représentants des professionnels mentionnés au 8° de l'article D312-161-14 et représentant l'ensemble des cinq domaines suivants :

DOMAINE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
a) Diagnostic des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme	Dr Sébastien GAY, neuropédiatre au CH de Chalon sur Saône	Monsieur Pascal LEGOUX, directeur du CAMSP de Saône et Loire
b) Gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Madame Isabelle KIRNIDIS, Directrice du CAMSP-CMPP-SESSAD Acodège	Madame Véronique LAMBERT, Directrice du FAM Odette VERSEY
c) Secteur de la petite enfance	<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
d) L'éducation nationale	<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
e) La formation des professionnels ou la recherche	<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Article 2 : Le président et le vice présent seront élus au cours de la séance d'installation

Article 3 : Le mandat des membres du Conseil d'Orientation Stratégique est de trois ans renouvelable.

Article 4 : Le directeur du centre de ressources autisme ou son représentant siège au conseil avec voix consultative.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche Comté, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Fait à Dijon, le

26 DEC. 2019

Le Directeur Général,

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté,
Pierre PRIBULE
 La directrice de l'autonomie,

Anne-Laure MOSER MOULAA